

AMBITION 1 : LE CAPITAL HUMAIN, CLE DE VOUTE DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1.1 : METTRE LA CONNAISSANCE AU CŒUR DES REFLEXIONS ET DES ACTIONS COLLECTIVES

Mesure 1.1.1 - Accroître et diffuser la connaissance

CONTEXTE

L'amélioration et la diffusion de la connaissance sont des voies indispensables pour décider et orienter l'action sur le territoire. Elles doivent être stimulées et accompagnées, et les signataires de la Charte doivent y prendre part dans leurs différents domaines de compétences et d'interventions.

Les Pyrénées Ariégeoises sont maillées d'un important et dynamique réseau de bibliothèques – médiathèques, qui ont développé l'accès à la lecture et à la culture musicale et cinématographique via différents supports.

Le territoire accueille une université, dans la ville-porte de Foix. Il est également le terrain de nombreuses recherches menées par le CNRS (ex. Laboratoire de Moulis, Observatoire Homme-Milieux), et accueille de nombreux chercheurs. Par ailleurs, au sein même de son équipe, le SMPNR participe à différents projets de recherche en lien avec ses domaines d'action. Enfin, il travaille en étroite collaboration avec son Conseil Scientifique. Au sein du réseau des Maisons de PNR, un certain nombre de structures participent à la diffusion de la connaissance.

La dernière décennie a vu la montée en puissance de l'information géographique et de sa numérisation (systèmes d'information géographique). Aujourd'hui ce sont des dizaines d'acteurs qui se sont professionnalisés pour produire, manipuler et échanger de la donnée cartographique. Des rapprochements sont opérés entre les divers opérateurs afin d'envisager une organisation commune pour faciliter la circulation de l'information cartographique et son utilisation par le plus grand nombre.

DOCUMENT D'APPUI

OBJECTIFS

Améliorer la recherche et la connaissance scientifique et sa diffusion.

Soutenir l'activité du Conseil scientifique du PNR et ses différentes actions.

Produire et diffuser de la donnée en priorité dans un certain nombre de domaines : le changement climatique et ses conséquences, les scénarios démographiques et économiques, les patrimoines naturels et culturels...

(Paysages – ACC – Patrimoines)

Conforter les partenariats avec les établissements scolaires et des organismes de formation. **Mesure 1.2.1**

Développer la participation dans l'amélioration de la connaissance. **Mesure 1.1.3**

Organiser l'information géographique.

Stimuler la diffusion de la connaissance **Mesure 1.1.2**

Suivre les évolutions du territoire **(Paysages)**

EXEMPLES D' ACTIONS

Solliciter et informer les organismes et les laboratoires de recherche afin d'être un territoire privilégié d'application pour leurs programmes.

Stimuler et mobiliser des organismes ou des laboratoires de recherche en réponse à ses propres sollicitations (commandes).

Solliciter en priorité les organismes ou les laboratoires de recherche des Pyrénées Ariégeoises et de leur périphérie afin d'améliorer leur ancrage territorial (ex. Laboratoire CNRS de Moulis, universités et pôle de recherche de Toulouse...).

Mettre en place des partenariats avec des organismes de recherche et de diffusion de la connaissance.

Soutenir les programmes de recherche, accueillir des étudiants (ex. thèses CIFRE, stagiaires, travaux pratiques et dirigés...). **Mesure 1.2.1**

Créer des observatoires participatifs thématiques, sur le modèle de Wikipedra (patrimoine de la pierre sèche, sites à restaurer, paysages...). **Mesure 1.1.3**

Mettre en place des veilles sur les espèces patrimoniales, les espèces invasives et les vecteurs de maladies ou d'affections (ex. moustique-tigre, ambroisie...). **Mesure 3.2.1 (Santé – Patrimoines)**

Participer à la diffusion et au partage des connaissances, par les différents canaux : animations (ex. programme Pyrénées Partagées), publications (ex. Lettre du Conseil scientifiques - partenariats éditoriaux...), événements (ex. Rencontres avec les Scientifiques). **Mesure 1.1.2**

Poursuivre l'accompagnement du Conseil scientifique et faciliter son fonctionnement et ses actions : aide technique et logistique (secrétariat...) et financière.

Créer un centre de ressources à la Maison du Parc à la ferme d'Icart, accessible au public (lieu physique et accessibilité à distance). **Mesure 1.1.2**

Animer et valoriser le réseau des Maisons de Parc comme vecteurs et médiateurs de la connaissance au grand public. **Mesure 1.1.2**

Soutenir les actions menées par le réseau Pyrénées Vivantes pour diffuser les connaissances liées aux Pyrénées (ex : accueillir le Piribus régulièrement et soutenir l'action du Muséum Pyrénéen).

Développer des animations, médiations et/ou formations en partenariat avec le réseau des médiathèques et les bibliothèques pour valoriser les connaissances produites par le PNR et / ou le Conseil Scientifique

Lien avec les paysages : L'accroissement et la diffusion de la connaissance sur les paysages, leurs évolutions, leurs liens avec les activités humaines, comme avec les dynamiques naturelles, est nécessaire à leur préservation et à leur prise en compte [de leurs spécificités](#) par les acteurs et dans les actions menées. OQP 1, 2, 3, 8, 25.

Lien avec le changement climatique : L'accroissement et la diffusion de la connaissance sur le changement climatique est indispensable à sa prise en compte et à l'adaptation des actions menées par les différents acteurs.

Lien avec la santé environnementale : L'information sur la santé environnementale est nécessaire pour sensibiliser sur les risques liés à l'exposition aux polluants, maladies vectorielles, allergènes... et sur la nécessité de préserver la qualité environnementale du PNR et ainsi préserver la santé des habitants.

Lien avec les patrimoines : Informer et accroître la connaissance permet mieux connaître les patrimoines, leur état et leurs enjeux, et d'inciter à leur préservation et leur valorisation.

REFERENCES AU PLAN DE PARC

INDICATEURS

Indicateur de territoire

PARTENAIRES

Tous les acteurs publics et privés du PNR en particulier ceux issus de la communauté scientifique (Conseil scientifique, universités, écoles, centres et laboratoires de recherche...) et les organismes en charge de la production et de la diffusion de données.

DOCUMENT DE TRAVAIL

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège :

Accompagnateur :

Opérateur :

Produit ou fait produire des données et les communiquer.

Développe et participe à la mise en place de programmes de sciences participatives notamment pour la communication auprès des habitants et leurs formations.

Mobilise les scientifiques pour la production de données et développer des sessions d'informations et de sensibilisation.

Incite les habitants à participer aux sciences participatives.

Assembleur :

Stimule les démarches de réseaux et de partage des données.

Facilitateur :

Contribue à la production de données utiles aux communes et aux intercommunalités.

Favorise l'utilisation des données et leur incorporation dans l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme.

Défricheur :

Soutient l'émergence de projets expérimentaux favorisant l'appropriation des enjeux du territoire (paysagers, environnementaux, patrimoniaux, sociétaux).

Animateur :

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Promeut la diffusion des données produites.

Partenaire :

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les intercommunalités s'engagent à :

Définir les besoins en connaissances sur leur territoire.

Partager les données acquises et les expérimentations menées.

Stimuler la diffusion de la connaissance, notamment dans le réseau des Maisons de Parc et les bibliothèques / médiathèques relevant des communes et des intercommunalités.

Promouvoir la mise en place de sciences participatives auprès des acteurs et des habitants comme outil de sensibilisation et de suivi du territoire.

Soutenir les actions menées par le réseau Pyrénées Vivantes pour diffuser les connaissances liées aux Pyrénées.

Investir les médiathèques, bibliothèques pour valoriser les connaissances produites par le SMPNR et / ou le Conseil Scientifique.

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Mobiliser les ressources en ingénierie des Archives départementales pour aider à la conservation et à la mise en valeur des archives conservées par les communes.

La Région Occitanie s'engage à :

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Mesure 1.1.2 - Développer les échanges avec les habitants

CONTEXTE

Un PNR est une structure particulière dans le paysage institutionnel français. Dans un contexte où nombreux sont les citoyens qui méconnaissent leurs institutions et leurs rôles, les PNR, qui n'ont pas de compétences propres et qui remplissent des missions complexes, sont peu connus et compris de leurs habitants.

Le Parc des Pyrénées Ariégeoises ne fait pas exception, et sa relative jeunesse dans le paysage ariégeois concourt à sa méconnaissance par les habitants, les élus des communes et les acteurs économiques, qui sont pourtant les cibles premières des actions menées par le PNR.

Des résultats de l'évaluation de la charte 2009-2024 aux attentes exprimées par les habitants, il ressort que le SMPNR conduit beaucoup d'actions, dans des domaines très variés, mais ne le fait pas suffisamment savoir. Ce déficit de communication est un frein à la compréhension des actions du Parc, et plus largement, à l'appropriation collective du PNR et de ses enjeux par les habitants et les élus. Ce sentiment est renforcé par les élus mobilisés dans la commission éducation et communication, qui font part d'un déficit de communication auprès des habitants et des élus des communes et d'une volonté d'accroître l'efficacité de la communication du Parc.

DOCUMENT DE TRAVAIL

OBJECTIFS

Informers les habitants sur les Pyrénées Ariégeoises. Mesure 1.1.1

Informers sur les visées de la Charte et les compétences et les actions de ses signataires Mesure 1.1.3

Faire de la communication un levier pour inciter les élus, les habitants et les acteurs économiques à agir dans le cadre de la Charte.

Donner envie de découvrir le PNR (Patrimoines)

Mettre en œuvre une communication qui permette d'identifier le PNR.

Accompagner l'association des Amis du PNR en tant que véritable réseau d'habitants ambassadeurs du Parc. Mesure 1.1.3

EXEMPLES D'ACTIONS

Mettre en place des outils et des actions d'information des habitants sur les caractéristiques et les ressources des Pyrénées Ariégeoises.

Valoriser la Maison du Parc comme une vitrine des actions menées par le SMPNR et les autres acteurs ainsi des dynamiques en œuvre dans les Pyrénées Ariégeoises.

Poursuivre l'accompagnement de l'Association des Amis du PNR et faciliter son fonctionnement et ses actions : aide technique, logistique et financière

Développer des temps de rencontre entre les habitants et le SMPNR (rencontres et réunions, Maison du Parc Mobile, actions participatives...). Mesure 1.1.3

Donner la parole aux habitants (réunions, enquêtes auprès des habitants...) et développer des outils collaboratifs. Mesure 1.1.3

Mobiliser les élus délégués comme relais auprès des conseils municipaux et de la population.

Mieux informer les élus délégués, les former, sur leur rôle, les actions et les modes d'action du SMPNR.

Donner aux habitants des éléments d'aide à la décision. L'information doit favoriser et aider le passage à l'acte des habitants et des acteurs dans les différents domaines d'actions, et aider à l'orienter dans le sens des objectifs de la Charte.

Faire connaître les actions du SMPNR par le biais d'outils adaptés à tous les publics.

Poursuivre les relations régulières et permanentes avec la presse, en diversifiant les canaux : par exemple, conventionner avec les radios pour des émissions régulières d'information et d'échange avec les habitants.

Conforter la communication numérique appuyée sur les divers réseaux sociaux.

Mettre en place des outils et actions de visibilité du PNR : « Lettre » du PNR (la renommer pour l'adresser plus directement aux habitants), circulation de la Maison du Parc Mobile, signalétique, présence sur manifestations, événements (ex. Destination Parcs) et mieux représenter le PNR dans les lieux d'échange (conseils municipaux ou communautaires, publications des collectivités, événements...)

Organiser la communication du SMPNR, pour rendre lisible et compréhensibles des actions et missions complexes et Valoriser la communication numérique, mais pas au détriment des rapports humains.

Pérenniser les relations avec les relais de communication et d'information : délégués du SMPNR, maires et autres élus, secrétaires de mairie, offices de tourisme, Maisons du Parc, professionnels Valeurs Parc, etc.

Organiser des éducteurs réguliers avec les délégués des communes, les maires, les offices de tourisme, etc.

S'appuyer sur les outils de communication des communes et des intercommunalités pour diffuser de l'information Parc ciblée (journaux, liste de diffusion par mails, etc.) Mesure 1.1.3

Réaliser et mettre à disposition des communes un présentoir pour mettre en valeur la documentation du Parc (fiches conseil par exemple), en faisant participer financièrement les communes. Ces présentoirs pourraient être réalisés par des structures type CAT ou structures d'insertion.

Informers, sensibiliser et éduquer les différents publics en introduisant la notion de « capital santé » appliquée au territoire et ses caractéristiques (Santé)

Se doter d'un service de communication structuré.

Lien avec les paysages : Officiellement défini par la Convention Européenne du Paysage (2000), comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations », les paysages requièrent l'association étroite des acteurs locaux, et notamment des habitants pour leur identification et leur qualification, mais aussi pour la mise en œuvre des actions pertinentes pour préserver, entretenir et renforcer les qualités paysagères du territoire L'information favorise et aide le passage à l'acte des habitants et des acteurs. Il est également important de faire remonter les connaissances et les perceptions des habitants et des acteurs afin de tenir compte de leurs compétences et de leurs attentes, de mettre en œuvre une communication efficace et susciter une participation de toutes et tous aux actions en lien avec ces thématiques. OQP 3, 8, 13, 21, 22, 27, 28, 29

Lien avec le changement climatique : L'information favorise et aide le passage à l'acte des habitants et des acteurs. Il est également important de faire remonter les connaissances et les perceptions des habitants et des acteurs afin de tenir compte de leurs compétences et de leurs attentes, de mettre en œuvre une communication efficace et susciter une participation de toutes et tous aux actions en lien avec ces thématiques.

Lien avec la santé environnementale : L'information favorise et aide le passage à l'acte des habitants et des acteurs. Il est également important de faire remonter les connaissances et les perceptions des habitants et des acteurs afin de tenir compte de leurs compétences et de leurs attentes, de mettre en œuvre une communication efficace et susciter une participation de toutes et tous aux actions en lien avec ces thématiques.

Lien avec les patrimoines : L'information favorise et aide le passage à l'acte des habitants et des acteurs. Il est également important de faire remonter les connaissances et les perceptions des habitants et des acteurs afin de tenir compte de leurs compétences et de leurs attentes, de mettre en œuvre une communication efficace et susciter une participation de toutes et tous aux actions en lien avec ces thématiques.

REFERENCES AU PLAN DE PARC

INDICATEURS

Indicateur de territoire

PARTENAIRES

Tous les acteurs publics et privés du PNR, en particulier les habitants, les associations, les collectifs...

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège :

Accompagnateur :

Opérateur :

Assembleur :

Facilitateur :

Défricheur :

Animateur :

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Partenaire :

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Assurer l'information des habitants sur leurs domaines de compétences et leur action

Contribuer à la communication et plus globalement à la promotion du Parc et de l'action du SMPNR

Relayer l'information, les initiatives, et les actions du Parc notamment au travers de leurs outils de communication (bulletins municipaux, listes de diffusion mail, sites internet, manifestations, etc.)

Participer au développement de sentiment d'appartenance au PNR

Informers le SMPNR de leurs actions répondant aux objectifs de la Charte.

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Assurer l'information des habitants sur ses domaines de compétences et son action

Contribuer à la communication et plus globalement à la promotion du Parc et de l'action du SMPNR

Relayer l'information, les initiatives, et les actions du Parc notamment au travers de leurs outils de communication (Journal du Département, site internet, manifestations, réseaux sociaux, etc.)

Informers le SMPNR de ses actions répondant aux objectifs de la Charte

Mobiliser les ressources en ingénierie, formation, matériels d'animation, fonds documentaires de la Bibliothèque Départementale de Prêt auprès des réseaux de bibliothèques

Favoriser l'action de l'Agence de développement touristique de l'Ariège en vue de la communication sur les actions de tourisme durable menées par le SMPNR, sur les patrimoines du Parc, les produits et les prestations Valeurs Parc et les pratiques de tourisme durable, dans ses actions de promotion (site internet, accueil presse et influenceurs, réseaux sociaux, etc.). (Patrimoines) Mesure 2.3.2

La Région Occitanie s'engage à :

Assurer l'information des habitants sur ses domaines de compétences et son action

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Assurer l'information des habitants sur ses domaines de compétences et son action

Mesure 1.1.3 - Faire ensemble

CONTEXTE

Dans un territoire rural et de montagne où les conditions de vie étaient difficiles, les habitants des Pyrénées Ariégeoises ont développé des mécanismes de solidarité et d'organisation de la vie en communauté qui leur ont permis d'y vivre en optimisant le recours aux ressources : les systèmes transhumants et la gestion collective des terres qui s'ensuit en sont parmi les meilleurs exemples.

Ces systèmes perdurent aujourd'hui et sont vivaces. Il existe également dans le PNR de nombreuses et importantes coopératives (SCOP, SCIC...) ainsi qu'une richesse du milieu et de l'engagement associatif dans de nombreux domaines (caritatif, culturel, social, éducatif, sportif...).

Par principe et par vocation, le SMPNR œuvre avec ses partenaires et s'attache à faire travailler ensemble, en transversalité, des structures qui n'en n'avaient pas forcément l'habitude. Le dépassement des logiques verticales, voire des conflits doit permettre d'accélérer les dynamiques collectives transversales, afin de mettre en œuvre une méthodologie de développement durable du territoire.

DOCUMENT DE TRAVAIL

OBJECTIFS

Inventer et conforter une véritable culture du faire-ensemble, de la participation et du travail en transversalité

Faire ensemble dans l'action publique.

Faire ensemble dans l'action associative et entrepreneuriale Mesure 2.3.1

Amplifier et soutenir la mise en réseau des acteurs

Favoriser la mixité des populations, la cohésion sociale. Mesure 1.3.1

Assurer l'accès le plus ouvert possible à la culture. (Patrimoines)

Donner aux habitants les moyens de s'impliquer davantage. Mesure 1.1.2

EXEMPLES D'ACTIONS

Développer des chantiers et des inventaires participatifs

Instaurer les nouvelles voies de gouvernance participative (conseils citoyens, budgets participatifs, etc.) et accompagner les collectivités dans leur mise en place

Organiser le maillage et soutenir le développement cohérent de tiers-lieux

Elaborer et déployer dans chaque collectivité une « feuille de route » pour le Faire Ensemble

Intégrer, dès la conception, une démarche participative des citoyens (habitants et usagers) sur l'ensemble de la démarche projet, par tous moyens (culturel, techniques, animation...) et en définissant dès le départ le niveau d'implication (de l'information à la co-construction)

Créer des lieux ou des temps de rencontres ou d'échanges multi-acteurs et multigénérationnels : maison de associations, marchés, halles, aires de jeux, espaces publics aménagés, événements

Stimuler et appuyer les démarches et les organisations collectives durables (associations, fédérations, sociétés coopératives, GIE...)

Développer les groupements d'employeurs et la formation des employeurs

Favoriser le dialogue social et créer des espaces de dialogue et de recueil de l'expression publique

Encourager et initier les coopérations inter-entreprises dans différentes actions dont l'économie circulaire et les partenariats inter associatifs.

Concevoir des espaces de rencontres et d'échanges entre le monde scientifique, les habitants et les acteurs pour une compréhension mutuelle des enjeux du territoire et prévenir les conflits d'usages

Mettre en place des outils et des lieux d'échange de gouvernance partagée sur les différents sujets et les animer, aux différentes échelles (communales, intercommunales...) : co-construction, comités de pilotage...

Organiser et animer un partage de l'ingénierie : mise en réseau, recherche de complémentarités, mutualisation...

Renforcer la formation de l'ingénierie sur les méthodes de co-pilotage, de co-construction et d'intelligence collective et participer à l'essaimage de ces méthodes

Développer et partager une culture commune autour d'une approche globale de la santé (selon la définition de l'OMS) entre habitants, élus, professionnels et bénévoles de tous secteurs (médical, social, insertion). (Santé)

Lien avec les paysages : La participation de toutes et tous aux actions - dynamiques collectives, instances de gouvernance partagée, participation des habitants, mutualisation des compétences des collectivités, intelligence collective - sont indispensables à la réussite des ambitions de la Charte. OQP 21, 27, 28

Lien avec le changement climatique : La participation de toutes et tous aux actions - dynamiques collectives, instances de gouvernance partagée, participation des habitants, mutualisation des compétences des collectivités, intelligence collective - sont indispensables à la réussite des ambitions de la Charte.

Lien avec la santé environnementale : La participation de toutes et tous aux actions - dynamiques collectives, instances de gouvernance partagée, participation des habitants, mutualisation des compétences des collectivités, intelligence collective - sont indispensables à la réussite des ambitions de la Charte.

Lien avec les patrimoines : La participation de toutes et tous aux actions - dynamiques collectives, instances de gouvernance partagée, participation des habitants, mutualisation des compétences des collectivités, intelligence collective - sont indispensables à la réussite des ambitions de la Charte.

REFERENCES AU PLAN DE PARC

INDICATEURS

Indicateur de territoire

PARTENAIRES

Tous les acteurs publics et privés du PNR, en particulier les habitants, les associations, les collectifs...

DOCUMENT DE TRAVAIL

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège :

Accompagnateur :

Met à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par les communes et intercommunalités, dans ses domaines de missions

Opérateur :

Organiser et animer des scènes d'échanges et de débat avec la population locale

Assembleur :

Facilitateur :

Défricheur :

Animateur :

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Partenaire :

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les intercommunalités s'engagent à :

Favoriser le développement des initiatives locales et les espaces partagés, dont les tiers lieux

Soutenir la vie associative

Rechercher et encourager les logiques de mutualisation et de partage des compétences inter-collectivités.

Déployer des démarches participatives et des gouvernances partagées

Mettre en relation les initiatives locales et les projets portés par le SMPNR

Créer des lieux de rencontres dans les aménagements urbains : espaces publics et mobiliers dédiés, halles couvertes...

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Favoriser le développement des initiatives locales et des espaces partagés dont les tiers lieux

Associer le Parc dans l'animation territoriale autour des politiques du Département

Soutenir la vie associative

Déployer des démarches participatives et des gouvernances partagées

Identifier le SMPNR comme bénéficiaire ou opérateur des dispositifs d'aide qu'il gère existants ou à venir dans ses domaines de compétence

La Région Occitanie s'engage à :

Favoriser le développement des initiatives locales et des espaces partagés dont les tiers lieux

Associer le Parc dans l'animation territoriale autour des politiques de l'Etat

Soutenir la vie associative

Déployer des démarches participatives et des gouvernances partagées

Identifier le SMPNR comme bénéficiaire ou opérateur des dispositifs d'aide qu'elle gère existants ou à venir dans ses domaines de compétence

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Favoriser le développement des initiatives locales et des espaces partagés dont les tiers lieux

Associer le Parc dans l'animation territoriale autour des politiques de l'Etat

Soutenir la vie associative

Déployer des démarches participatives et des gouvernances partagées

Identifier le SMPNR comme bénéficiaire ou opérateur des dispositifs d'aide qu'il gère existants ou à venir dans ses domaines de compétence

ORIENTATION 1.2 : DEVELOPPER L'EDUCATION, LA FORMATION ET LA PROFESSIONNALISATION

Mesure 1.2.1 - Eduquer, former et professionnaliser

CONTEXTE

Les Pyrénées Ariégeoises doivent faire face à de nouveaux enjeux, plus ou moins bien identifiés, qui vont interroger ses capacités de réaction et de résilience (changement climatique, numérique, risques, déstructuration des carrières professionnelles...).

Dans tous les cas, le territoire ne pourra y répondre de manière satisfaisante et durable qu'à la condition d'une montée en compétences de ses forces vives dans leurs différents domaines d'actions : élus et agents publics, acteurs et représentants économiques et associatifs, habitants, administrations.

De plus, l'information et l'éducation sont des missions centrales des PNR. L'éducation au territoire, c'est donner aux acteurs les clés des Pyrénées Ariégeoises pour pouvoir s'y sentir et y vivre bien, agir en toute connaissance de cause et de conséquence et assurer une qualité de vie au moins égale aux générations futures. C'est également une préoccupation permanente, qui conditionne la réussite des objectifs de la Charte

DOCUMENT DE TRAVAIL

OBJECTIFS

Former, éduquer et professionnaliser les enfants et les jeunes pour leur permettre, s'ils le souhaitent, de vivre durablement dans les Pyrénées Ariégeoises.

Répondre aux besoins des filières économiques et favoriser l'accès à l'emploi. **Mesure 2.3.2**

Eduquer au territoire, donner aux acteurs les clés pour pouvoir s'y sentir et y vivre bien. **(Santé, patrimoines)**

Faire monter le territoire en compétences pour répondre aux défis (changement climatique, numérique, risques, déstructuration des carrières professionnelles...) **(CC)**

EXEMPLES D' ACTIONS

Mettre en place une « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) Territoriale, pour identifier les emplois de demain, et aller chercher de façon ciblée les compétences qui font aujourd'hui défaut, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Accompagner les employeurs dans leurs stratégies de recrutement et d'accueil de nouveaux salariés, avec notamment des actions d'immersion professionnelle en entreprise ou en exploitation agricole.

Aider la mise en réseau des entreprises d'une même filière pour traiter collectivement de leurs besoins en matière de formation, de recrutement et de développement, en relation avec les organismes locaux compétents et s'incluant dans les stratégies régionales de développement économique.

Accompagner les transmissions/reprises et la qualification des offres d'activités.

Encourager le développement du télétravail.

Encourager l'économie circulaire et la valorisation des ressources locales, avec notamment le développement de formations basées sur la valorisation du territoire.

Poursuivre et renforcer les actions pédagogiques en temps scolaire et extra-scolaire, en particulier en promouvant des séquences « terrain » (sorties sur site, nuits en refuge...). **Mesure 1.1.2**

Développer les échanges et l'interconnaissance mutuelle des acteurs avec ceux des territoires limitrophes en particulier dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations. **Mesure 2.2.2**

Accueillir des activités d'établissements scolaires ou d'organismes de formation extérieurs (classes transplantées, voyages d'étude, séjours de recherche...).

Conforter l'offre de formation supérieure et de formation professionnelle, en correspondance avec les potentialités d'emploi et les besoins locaux : formations supérieures BTS, DUT, formations qualifiantes...

Développer les formations à distance, avec notamment le développement de lieux dédiés.

Ajuster la carte et l'offre de formation permanente et continue au plus près des besoins du territoire, et mettre en place des formations spécifiques à destination de la population active locale, de façon à la préparer aux emplois induits des nouvelles filières. **Mesure 2.3.2**

Faire de la Maison du Parc un lieu exemplaire de démonstration et d'incitation à la transition écologique. **Mesure 1.1.2**

Organiser des forums des métiers et autres actions de rencontres des jeunes avec les métiers des Pyrénées Ariégeoises, les métiers contribuant à la préservation de l'environnement et à l'adaptation au changement climatique, dans tous les domaines économiques. **(CC)**

Sensibiliser et former les formateurs, enseignants, etc. aux grands enjeux : préservation de l'environnement, adaptation au CC... **(CC)**

Accompagner les entreprises dans leur transformation digitale.

Informier et former les habitants et acteurs économiques dans le domaine des services numériques.

Renforcer les composantes biodiversité, paysages... dans les formations agricoles et artisanales (avec les professionnels mais aussi les apprenants). **Mesure 3.2.2**

Conforter l'offre de formation et/ou favoriser l'accès à l'offre de formation initiale ou continue en matière de santé. **(Santé)**

Accompagner les élus pour une meilleure prise en compte et inscription des problématiques sanitaires et sociales dans les politiques locales (précarité énergétique, santé environnementale, sport et santé accompagnement du vieillissement de la population, structuration et socialisation de l'enfant via les modes de garde collectifs...) via des sessions de formation et des appuis spécifiques aux collectivités. **(Santé)**

Lien avec les paysages : la prise en compte des enjeux liés aux paysages par les acteurs en charge de l'éducation, de la formation et de la professionnalisation doit permettre de répondre à ces enjeux sur la durée, par la montée en connaissances et en compétences des publics cibles OQP 1, 2, 3, 19, 21, 27, 29.

Lien avec le changement climatique : la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les acteurs en charge de l'éducation, de la formation et de la professionnalisation doit permettre de répondre à ces enjeux sur la durée, par la montée en connaissances et en compétences des publics cibles.

Lien avec la santé environnementale : la prise en compte des enjeux liés à la santé environnementale par les acteurs en charge de l'éducation, de la formation et de la professionnalisation doit permettre de répondre à ces enjeux sur la durée, par la montée en connaissances et en compétences des publics cibles.

Lien avec les patrimoines : la prise en compte des enjeux liés aux patrimoines par les acteurs en charge de l'éducation, de la formation et de la professionnalisation doit permettre de répondre à ces enjeux sur la durée, par la montée en connaissances et en compétences des publics cibles.

REFERENCES AU PLAN DE PARC

INDICATEURS

Indicateur de territoire

Nombre de personnes accompagnées vers la transition

Indicateurs d'évaluation de mise en œuvre de la charte

Nombre de forums ou rencontres des métiers orientés vers la transition écologique.

Nombre d'établissements engagés dans une démarche d'EEDD en lien avec le PNR.

PARTENAIRES

Tous les acteurs publics et privés du PNR en particulier ceux en charge de l'éducation et de la formation : établissements d'enseignement, compagnies consulaires, organismes professionnels, Purple Campus, associations et fédérations de l'éducation populaire, CPIE, Maisons du Parc, associations, Bio Ariège Haute-Garonne...

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège :

Accompagnateur :

Appuie les communes et intercommunalités pour développer des projets de sensibilisation en direction des jeunes de leur territoire, afin de les amener à être curieux de ce qui les entoure et de les inciter à des comportements responsables et acteurs,

Opérateur :

Impulse la mise en œuvre de projets pédagogiques auprès des établissements d'éducation et de formation

Assembleur :

Facilitateur :

Défricheur :

Animateur :

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Partenaire :

Participe aux réseaux des acteurs de l'éducation à l'environnement et au territoire

Participe à la communication et la valorisation des initiatives locales en matière de sensibilisation et d'éducation

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Relayer auprès des habitants et de leurs écoles les programmes proposés par le SMPNR

Participer aux actions de sensibilisation et de découvertes du territoire et aux bonnes pratiques de gestion et de préservation.

Accroître la formation des élus et des agents publics et valoriser les savoirs acquis

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Soutenir et valoriser les actions de sensibilisation à l'environnement en direction du grand public

Favoriser l'appropriation du patrimoine en soutenant les animations proposées par les structures professionnelles de l'éducation sur les espaces naturels, les itinéraires du PDR et la Voie Verte

Sensibiliser à la préservation des sites et patrimoines de son domaine public, via l'apport de connaissances et des approches croisées : naturaliste, paysagère, scientifique, technique, artistique...

Soutenir et valoriser la co-construction de projets entre établissements scolaires (collèges, MFR, établissements spécialisés) et structures d'éducation à l'environnement/paysage permettant aux jeunes de découvrir le patrimoine naturel et paysager local et d'être sensibilisés aux enjeux de sa préservation,

Favoriser le travail en réseau des acteurs de l'éducation dans leurs actions auprès des différents publics,

Encourager la conception d'un projet entre un collège et une ou plusieurs structures compétentes dans les domaines de l'environnement ou du paysage.

La Région Occitanie s'engage à :

Organiser des forums des métiers et autres actions de rencontres des jeunes avec les métiers des Pyrénées Ariégeoises, les métiers contribuant à la préservation de l'environnement et à l'adaptation au changement climatique, etc., dans tous les domaines économiques

Mobiliser ses dispositifs d'intervention en faveur de l'apprentissage, du CAP à l'enseignement supérieur,

Mobiliser ses dispositifs de formation pour assurer le développement des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, ainsi que des salariés

Favoriser le travail en réseau des acteurs de l'éducation dans leurs actions auprès des différents publics

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Veiller à la cohérence entre les enjeux de la Charte et les dispositifs pédagogiques

Encourager les enseignants à développer des projets d'éducation au territoire

Soutenir et accompagner les associations sportives et de jeunesse à développer des projets d'éducation à l'environnement via les sports de nature

Soutenir la formation des cadres sportifs.

Mesure 1.2.2 - Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain

CONTEXTE

Dans le cadre de la première Charte, le PNR s'est assez peu adressé aux enfants et aux jeunes des Pyrénées Ariégeoises. Les priorités étaient ailleurs et certains acteurs déjà positionnés. Le SMPNR a agi en interaction avec eux, pour déployer ou accompagner des programmes spécifiques, essentiellement à visée éducative (Eco-Ecoles, Parcours Educatif au collège de St Giron, Séjours Educatifs, Jeunes Consommateurs...) ou, s'agissant spécialement des jeunes 15-25, des problématiques de mobilité (cette action a notamment engendré le déploiement d'une offre Rézo-Pouce dans le Haut-Couserans).

On compte dans les Pyrénées Ariégeoises XXXXX « jeunes », de 15 à 25 ans. Nés dans le territoire ou installés plus tard (installation des parents, étudiants, jeunes actifs...) ils forment XXX % de la population.

Compte-tenu de la démographie globalement vieillissante des Pyrénées Ariégeoises, ils ne composent qu'une frange minoritaire de la population. Mais c'est une population prioritaire de la Charte, le projet de territoire à 2040 devant vivre par et pour les jeunes. C'est l'un des défis du territoire. Dans cette logique, la Charte s'intéresse à la fois à eux en tant que jeunes « de maintenant » et en tant que futurs « ex-jeunes » habitants, acteurs et décideurs des Pyrénées Ariégeoises en 2040.

Se projeter en 2040, c'est également se projeter sur « Qui décidera ? » en 2040. Ce sont les jeunes d'aujourd'hui. Il s'agit non seulement de les soutenir, les aider dans leurs projets professionnels et leurs projets de vie dans les Pyrénées Ariégeoises ; il s'agit également de les mobiliser pour prendre en main les destinées du territoire.

Il convient également de les former pour de nouveaux métiers : les emplois verts, l'aide aux personnes (population vieillissante), l'écohabitat, les mobilités douces et électriques... Le défi de la jeunesse, c'est prolonger les efforts d'éducation et de formation opérés par tous les acteurs, c'est provoquer l'ouverture aux autres expériences, c'est stimuler les dynamiques de projet, c'est impliquer les jeunes dans les gouvernances.

OBJECTIFS

Ancrer les jeunes sur le territoire

Alimenter l'attractivité du territoire pour les jeunes : cadre de vie, formation, habitat, emploi, mobilité, réseaux, activités... Mesures 1.2.1, 1.3.1, 2.1.3, 2.3.2, 3.4.1 (Patrimoines, Paysages, CC, Santé)

Accompagner le « passage à l'action » des jeunes.

Confier aux jeunes le pouvoir de demain. Mesure 3.4.2

EXEMPLES D'ACTIONS

Développer la mise en œuvre de programmes d'éducation au territoire.

Démultiplier les liens des jeunes avec le territoire : projets, activités de découverte, rencontres, évènements...

Favoriser une culture de l'engagement public : intégrer les jeunes dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques, mobiliser les jeunes pour l'inscription sur les listes électorales, intégrer des jeunes parmi les candidats aux élections locales...

Mettre en place des instances de la concertation de la jeunesse Mesure 1.1.3

Structurer un observatoire de la jeunesse : enquêtes et études, forums...

Mettre en place des actions ciblées selon les différentes problématiques ou les catégories de jeunes : problématiques de la mobilité, de lieux ou d'évènements pour les jeunes (loisirs, fêtes, lieux pour se retrouver...), diplômés ou non et dont les qualifications ne sont pas en adéquation avec les opportunités d'emploi ... Mesures 1.2.1, 2.1.3

Organiser régulièrement des actions ponctuelles d'informations et des ateliers avec les établissements scolaires, périscolaires, de loisirs et d'insertion : interventions par les chargés de mission sur leurs dossiers en cours. Mesure 1.2.1

Organiser avec les établissements scolaires, périscolaires, d'insertion ou universitaires des actions de sciences participatives, des projets tutorés, des thèses etc. et mobiliser le Conseil Scientifique du Parc sur ces actions. Mesure 1.2.1

Organiser des chantiers patrimoniaux avec les écoles, les collèges, les lycées, les centres de formation et les chantiers d'insertion : réfections de sentiers, essaimage action 1 chemin, 1 école, chantiers pierre sèche des Amis du Parc. Mesure 1.2.1

Organiser des camps itinérants avec des temps de partage et d'échanges avec les jeunes des autres PNR et PP3N. Mesure 2.2.2

Faire connaître les métiers d'avenir de la transition écologique et énergétique, les savoir-faire traditionnels et d'avenir, les filières, par exemple en réalisant des vidéos avec des professionnels qui parlent de leurs métiers, à diffuser dans les établissements scolaires, les missions locales, les structures d'insertion et sur les réseaux sociaux.

Organiser ou participer à des forums des métiers de la montagne

Valoriser les expériences réussies : réalisations de projets jeune ou de mobilité (ex. les actions Trampoline : Bafa 3 nations, guides et plateforme mobilités).

Travailler sur les interactions entre territoire / développement et enseignement agricole, en lien avec les besoins et les objectifs des commissions alimentation et agriculture, sensibiliser sur l'agro environnement, reprendre l'idée d'espace test de Mirepoix.

S'impliquer dans le dispositif Job d'été pour valoriser des métiers en lien avec l'environnement, la valorisation des ressources, etc. en s'appuyant sur les professionnels Valeurs Parc.

Penser au-delà des dispositifs existants de logement, pour offrir la possibilité à des jeunes sans emploi, étudiants, apprentis ou en début de professionnalisation, un accompagnement permettant une indépendance progressive, ce qui leur permettrait d'accéder à une autonomie tout en restant sur le territoire. Mesure 3.4.1

Lien avec les paysages : La qualité paysagère contribue à inciter les jeunes à rester ou s'installer dans les Pyrénées Ariégeoises. En retour, l'appropriation par les jeunes des enjeux des paysages conditionne dans la durée leur gestion, leur préservation et leur valorisation. OQP 19, 21, 27.

Lien avec le changement climatique : Les évolutions du climat conditionnent le cadre de vie actuel et futur. L'appropriation par les jeunes des enjeux du changement climatique conditionne la situation des Pyrénées Ariégeoises dans le contexte du climat de demain.

Lien avec la santé environnementale : La notion de capital santé doit être acquise depuis le plus jeune âge, afin qu'il puisse être géré et préservé durant tout le parcours de vie de chacun, en lien avec les données du contexte local.

Lien avec les patrimoines : La diversité et la qualité des patrimoines contribue à inciter les jeunes à rester ou s'installer dans les Pyrénées Ariégeoises. En retour, l'appropriation par les jeunes des enjeux des patrimoines conditionne dans la durée leur gestion, leur préservation et leur valorisation.

REFERENCES AU PLAN DE PARC

INDICATEURS

Indicateur de territoire

Evolution de la part de la population de moins de 30 ans

Indicateurs d'évaluation de mise en œuvre de la charte

Nombre d'actions du SMPNR à destination des jeunes.

Part des jeunes dans les instances de gouvernance du SMPNR

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés à la jeunesse : Mission Locale, PIJ, MJC de Tarascon, PAAJIP, réseau Territoires Educatifs, réseaux associatifs...

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège :

Accompagnateur :

Met à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par les communes et intercommunalités, dans ses domaines de missions

Opérateur :

Assembleur :

Facilitateur :

Défricheur :

Favoriser l'émergence et soutenir des projets expérimentaux

Animateur :

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Partenaire :

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Participer à la formalisation d'un dispositif commun entre les signataires de la Charte afin de construire et partager sur les initiatives, les animations, les supports de médiation et les projets de médiation qui animent le territoire.

Co-construire avec les partenaires locaux leur contrat éducatif local en incluant au cœur des préoccupations les enjeux de transition écologique et de territoire

Relayer auprès des centres de loisirs et jeunes les programmes proposés par le SMPNR

Encourager des instances de dialogue et de co-élaboration avec les jeunes

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Participer à la formalisation d'un dispositif commun entre les signataires de la Charte afin de construire et partager sur les initiatives, les animations, les supports de médiation et les projets de médiation qui animent le territoire.

Promouvoir l'outil PNR dans ses politiques d'enseignement et de formation afin de permettre l'expérimentation de dispositions pédagogiques inclusifs à destination des collégiens.

Soutenir une politique en faveur de l'insertion des jeunes.

La Région Occitanie s'engage à :

Participer à la formalisation d'un dispositif commun entre les signataires de la Charte afin de construire et partager sur les initiatives, les animations, les supports de médiation et les projets de médiation qui animent le territoire.

Accompagner les démarches de médiations innovantes, soutenir l'expérimentation et la formation professionnelle à destination des jeunes de 15 à 25 ans.

Faciliter la mise en relation du SMPNR avec les structures socio-éducatives relevant de leur compétence ainsi qu'avec les partenaires régionaux (GRAINE...) et les ressources disponibles.

S'appuyer sur le SMPNR pour développer les initiatives, les animations, les supports de médiation et les projets de médiation qui animent le territoire dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Soutenir une politique en faveur de l'insertion des jeunes

Mobiliser ses dispositifs d'intervention à destination des jeunes (soutien à l'engagement dans la vie sociale et professionnelle, soutien des projets de premiers départs en vacances en autonomie, accès à la culture...)

Faciliter l'accès à ses dispositifs en faveur de la mobilité et à l'information des jeunes

Lutter contre l'exclusion par l'aide au départ en vacances du plus grand nombre (chantier solidaire, aide au premier départ en vacances pour les jeunes, soutien à l'ingénierie sociale pour le départ des familles, ...)

Soutenir les projets de développement de l'économie de proximité, sociale et solidaire

Identifier le Parc comme bénéficiaire des dispositifs d'aide qu'elle gère existants ou à venir dans ses domaines de compétence.

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Participer à la formalisation d'un dispositif commun entre les signataires de la Charte afin de construire et partager sur les initiatives, les animations, les supports de médiation et les projets de médiation qui animent le territoire.

Soutenir une politique en faveur de l'insertion des jeunes.

ORIENTATION 1.3 : CONFORTER L'ATTRACTIVITE DES PYRENEES ARIEGEOISES

Mesure 1.3.1 - Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets

CONTEXTE

Avec une population en voie de vieillissement dans certaines communes et certaines vallées, les Pyrénées Ariégeoises doivent accueillir de nouvelles populations pour maintenir leur démographie. Heureusement, après presque 150 ans de dépopulation, et bien que pénalisé par une offre d'emplois assez modeste, le PNR connaît aujourd'hui globalement un regain de population dû à un excédent migratoire et s'inscrit certainement parmi les régions de montagne le plus attractives de France. Plusieurs raisons expliquent cette attractivité, qui tiennent beaucoup aux réponses qu'apportent les Pyrénées Ariégeoises aux aspirations sociales émergentes en ce début du XXI^{ème} siècle, et dans la qualité du cadre de vie qu'offre le territoire.

En sus de leur population permanente, les Pyrénées Ariégeoises se caractérisent par des populations saisonnières importantes, qui engendrent des besoins spécifiques et la nécessité de dimensionner services et équipements pour absorber des pics de population en saison estivale, en saison hivernale surtout dans les vallées pourvues de stations de ski, ainsi qu'en saison de cure autour des stations thermales (Aulus-les-Bains et Ussat-les-Bains). Ces flux touristiques sont permis par une offre d'hébergements marchands de XXXX lits, essentiellement localisés dans les vallées de montagne, ainsi que de nombreuses résidences secondaires : on en dénombre XXXXX dans le PNR. Bien qu'en développement, les formules d'itinérance (camping-cars notamment) restent modestes dans le décompte des nuitées touristiques.

Résidences secondaires, équipement en téléphonie mobile et en fibre numérique, proximité de l'agglomération de Toulouse, développement des nouvelles formes de travail... conduisent à l'apparition de nouvelles formes d'habiter et de nouveaux types de populations. Le temps partagé entre les Pyrénées Ariégeoises et une résidence dans d'autres territoires, quelques jours par semaine ou plusieurs semaines par mois, aboutissent à des formes hybrides et des formes d'habiter « en pointillé » dans le PNR.

Dans leur stratégie d'accueil et d'attractivité, les Pyrénées Ariégeoises souffrent d'un certain nombre des handicaps, qui sont ceux de bien des territoires ruraux et de montagne : faiblesse des perspectives d'emploi, éloignement des services, nombreux centres bourgs en déshérence... Elles se singularisent notamment par une faible qualité de l'habitat, avec des systèmes de chauffage énergivores, des performances énergétiques médiocres et une forte proportion de logements dégradés ou indignes.

Le maillage territorial et l'infrastructure urbaine sont également des composantes déterminantes, pour mettre à portée des habitants les services et les emplois en visant la proximité et l'équité. L'ouest du PNR en Couserans est structuré en étoile autour de St Giron et de pôles secondaires au cœur des vallées. A l'est, la géographie de la vallée de l'Ariège dessine une organisation linéaire, et une succession de bassins de vie (Foix, Tarascon-sur-Ariège et Les Cabannes) du nord au sud. D'est en ouest du PNR, les connexions sont rendues difficiles par le relief et les conditions climatiques hivernales, les seuls axes de desserte véritablement performants étant la RD 117 qui relie Foix à St Giron et la route dite « de la vallée de la Lèze » de Foix vers Pailhès et les territoires de l'Arize—Lèze.

Les enjeux pour les Pyrénées Ariégeoises sont nombreux. Il s'agit tout à la fois :

- * d'être attractives et accueillantes pour les différentes catégories de population en recherche d'installation
- * de garantir le lien social, l'insertion personnelle et professionnelle et l'acceptabilité dans le tissu social des nouveaux arrivants
- * de s'attacher à répondre aux besoins des acteurs économiques, en particulier des entreprises, en demande de certains profils et de certains talents, employés spécialisés ou cadres notamment, qu'il faut attirer et ancrer sur le territoire avec leurs conjoints ou leurs familles
- * de garantir l'équité dans la considération et les politiques publiques, dans les services et faveurs accordées aux populations autochtones et celles issues d'autres territoires ;
- * d'être ouvert et de savoir innover dans les différentes formes « d'habiter » et de « vivre » dans les Pyrénées Ariégeoises : requalification des centres bourgs, curetages d'îlots, densification et remplissage des dents creuses,

créations d'habitats temporaires pour les phases d'installation (notamment en agriculture), création de nouveaux quartiers ou de nouveaux hameaux, critères d'implantation des habitats légers, gestion des habitats mobiles (caravanes, mobil-homes...), habitat des employés saisonniers, habitat des jeunes en décohabitation, des parents isolés, habitat des anciens (maintien au domicile), habitat inter-générationnel...

* de veiller à ne pas dépasser les capacités d'accompagnement par les politiques publiques et de soutien économique, social ou culturel aux populations, notamment s'agissant des contingents des mesures sociales et d'insertion dont les collectivités ont la charge

* d'aménager le territoire, de planifier les capacités d'accueil et d'organiser la distribution spatiale des nouveaux habitants et des nouvelles activités dans le cadre d'une répartition géographique harmonieuse, d'un partage équitable de l'espace, de mixité économique et sociale et dans le respect des divers objectifs de la Charte

* d'éviter la création de « ghettos » ou d'isolats où certaines catégories de populations viendraient se regrouper et s'isoler, contraintes par leur statut économique ou social ou déterminées par choix idéologique ou communautaire, au détriment des échanges, de la mixité et du « bien vivre ensemble »

* de profiter de l'attractivité touristique et de la garantie qualitative portée par le classement en PNR et les autres labels de reconnaissance pour stimuler les envies d'habiter et de créer dans les Pyrénées Ariégeoises

* stimuler les politiques du logement pour répondre aux besoins de logement actuels et à venir, sur le plan quantitatif et qualitatif tout assurant les conditions d'accessibilité pour les différents types de publics

* d'anticiper et de préparer le territoire aux différents scénarios démographiques et à leurs conséquences possibles dans un contexte de changements globaux, notamment numériques, sociaux ou climatiques, et les éventuels afflux de populations

DOCUMENT DE TRAVAIL

OBJECTIFS

Rendre le territoire plus attractif pour ses habitants et pour de nouveaux arrivants.

Garantir pour tous les publics l'accessibilité à l'offre de logements, de services et d'activité.

Préparer les Pyrénées Ariégeoises aux divers scénarios d'évolution démographique.

Instaurer une approche dynamique de la ressource humaine et tirer profit des énergies.

Faciliter les liens sociaux, l'intégration territoriale économique et sociale et l'acceptation de l'autre.

EXEMPLES D'ACTIONS

Renforcer l'accompagnement et coordonner les ingénieries au service des porteurs de projets

Constituer et promouvoir un cadre de vie attractif pour les personnels des entreprises pour inciter à leur implantation locale

Poursuivre le désenclavement numérique (déploiement numérique) et améliorer la qualité de la desserte en téléphonie mobile, en l'accompagnant de démarches d'inclusion numérique pour favoriser l'accès à tous les publics, véritable problématique pour certaines populations fragiles socialement (jeunes actifs, personnes âgées...) et en préservant des « zones blanches » pour personnes électrosensibles.

Garantir un bon maillage d'équipements et de services, appuyés sur les polarités (Bourgs Centre Occitanie, Petites Villes de Demain...) : santé, éducation, activités culturelles et sportives et en favorisant des solutions innovantes et itinérantes de services pour les lieux les plus éloignés

Maintenir le maillage des établissements scolaires

Permettre les différentes solutions de mobilité, en priorité décarbonée ou limitant le recours à « l'autosolisme », adaptées aux différents publics

Moderniser les infrastructures socio-culturelles et sportives et compléter l'équipement (ex. Centre Culturel de St Girons, cinéma de Foix...)

Favoriser, à l'échelle intercommunale, le partage des services et équipements et veiller à la complémentarité des services et équipements avec les territoires voisins

Renforcer le lien social à travers des équipements : maison associative, jardins partagés, centres sociaux

Accompagner les opérations en faveur de l'enfance, des jeunes, des personnes âgées dépendantes

Lien avec les paysages : les Paysages constituent l'atout numéro 1 de l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises. En corollaire, l'accueil de nouvelles populations ou de nouvelles activités ne doit pas banaliser ni dégrader la qualité des paysages : implantation des constructions et infrastructures, styles architecturaux...OQP : 15, 19, 21, 23, 28

Lien avec le changement climatique : pour les populations des territoires fortement exposés aux conséquences du changement climatique (ex. risques d'inondations ou submersion, points chauds urbains...), les Pyrénées Ariégeoises peuvent être considérées comme un « refuge climatique ».

Lien avec la santé environnementale : L'accès à l'offre de soins comme les opportunités offertes par un territoire en matière de « capital santé » (faibles niveaux de pollution, lien social, diversité et qualité de l'alimentation...) sont des déterminants majeurs de l'attractivité. En corollaire, l'accueil de nouvelles activités ne doit pas dégrader la qualité environnementale.

Lien avec les patrimoines : La diversité et la qualité des patrimoines contribue à la qualité du cadre de vie et ainsi à l'attractivité.

INDICATEURS

Indicateur	Valeur TO	Périodicité	Valeur cible (T+15)	Source	Type d'évaluation
					Territoire
					Mise en œuvre de la Charte

REFERENCES AU PLAN DE PARC

id	Ambition	Orientation	Mesure	Item

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés à l'attractivité et à l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités : AD'OCC, Triple A, Agence des Pyrénées, Ariège Initiative chambres consulaires, opérateurs de l'habitat, ANAH, associations culturelles, réseaux associatifs...

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège :

Accompagnateur :

Met à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par les communes et intercommunalités, dans ses domaines de missions

Opérateur :

Favorise et soutient les actions qui contribuent à améliorer la connaissance du territoire et les enjeux du PNR

Assembleur :

Facilitateur :

Facilite la territorialisation des politiques européennes, nationales, régionales et départementales en matière, et être porteur de procédures contractuelles et de dispositifs financiers : Contrat Territorial Occitanie et CRTE Couserans, GAL Leader, OS5 FEDER...

Défricheur :

Animateur :

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Partenaire :

Participe à la mise en place et à la coordination de démarches d'accueil partagées à l'échelle des intercommunalités et constituer une boîte à outils dans ses domaines de mission au service des collectivités et des « ambassadeurs » des Pyrénées Ariégeoises

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Mettre en place une politique d'accueil sur le territoire (formation des agents, création de services à destination des nouveaux arrivants...)

Faciliter les démarches des porteurs de projets (appui administratif, orientation, aide aux financements...)

Faire connaître les offres et les demandes d'activités, les locaux et le foncier disponibles

Communiquer sur la politique d'accueil du territoire

Participer aux actions de promotion du territoire sur la thématique de l'accueil de nouvelles populations.

Aider au maintien du maillage territorial de services (santé et éducation) et d'équipements

Accompagner en termes d'ingénierie et de financement les porteurs de projets associatifs, publics et privés

Etudier la mutualisation et la complémentarité des services et équipements avec les territoires proches

Agir pour favoriser l'attractivité des bourgs-centres, en termes d'investissement et de services

Participer à l'expérimentation et au développement d'activités et de services innovants

Intégrer dans les documents d'urbanisme des actions pour améliorer l'attractivité des centres-bourgs (aménagement et espaces publics, réhabilitation et modernisation de l'habitat, installation de services et d'activités économiques...), faciliter et inciter à l'installation de commerces en centres-bourgs

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Développer des politiques d'attractivité spécifiques visant à répondre aux besoins des acteurs publics ou privés du département

Accompagner les projets structurants d'investissements favorisant l'amélioration de l'offre de services de proximité (sport, culture, santé...)

Soutenir les projets de modernisation des activités traditionnelles et de développement de l'innovation portés par les intercommunalités et le SMPNR

Mobiliser ses outils d'accompagnement des territoires, son ingénierie et ses agences pour l'appui à l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets

Mobiliser ses dispositifs en faveur de la revitalisation des centres-bourgs

Accompagner les projets d'équipements et usages numériques

Accompagner tout autre projet structurant relevant de ses compétences (social, médico-social et collège notamment).

La Région Occitanie s'engage à :

Dans le cadre de sa stratégie en faveur des espaces ruraux et en fonction de ses dispositifs d'intervention, soutenir le maintien et le développement des services au public et à favoriser les démarches mutualisées à l'échelle intercommunautaire.

Mobiliser l'ensemble de ses politiques pour maintenir dans le PNR une économie productive, génératrice d'emplois et de valeur ajoutée locale en soutenant :

- les actions du SMPNR et de ses partenaires dans ce domaine ;
- tout particulièrement les actions visant à renforcer la structuration du tissu économique local.

Soutenir le maintien de l'armature territoriale inscrite dans le cadre du SRADDET et notamment les règles 6 (sauvegarde des commerces de proximité), 7 (pour une mixité des logements), 9 (maintien de l'équilibre population emploi) et 14 (densifier les ZAE existantes)

Mobiliser ses dispositifs en faveur de la revitalisation des bourgs centres

Contractualiser avec les territoires et les accompagner, au titre des politiques contractuelles territoriales et de son rôle d'Autorité de gestion pour le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), la partie « Formation » du Fonds social européen (FSE) et une partie des fonds alloués à l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Favoriser dans la limite de ses compétences le maintien d'une offre de services et d'équipements équilibrée

Soutenir les actions en faveur des petites villes (actions cœurs de villes, programme petites villes de demain...)

Veiller à la prise en compte des besoins locaux dans la répartition des financements des logements

Contribuer au développement d'opérations de logements locatifs sociaux dans le parc privé

Soutenir les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leurs programmes concernant l'habitat

DOCUMENT DE TRAVAIL

Mesure 1.3.2 - S'ériger en territoire générateur de bonne santé

Mesure transverse

CONTEXTE

Les politiques de santé mettent en scène des politiques et acteurs divers. Elles sont illustrées dans le PNR par la présence d'infrastructures et d'opérateurs publics et privés composant un maillage de professionnels libéraux, d'hôpitaux (CHAC à St Lizier et CHIVA à St Jean de Verges au nord de Foix), d'institutions spécialisées ainsi que d'associations et de groupements.

Les Pyrénées Ariégeoises, comme nombre de territoires ruraux ou de montagne, n'échappent pas au risque de désertification médicale, situation d'autant plus sensible que la population vieillit, en particulier dans les hautes vallées. Les collectivités se sont progressivement mobilisées sur le sujet de la santé et sont aujourd'hui des acteurs incontournables de l'offre de santé dans les Pyrénées Ariégeoises, tant par le portage d'infrastructures ou de politiques locales dédiées (ex. Maisons de Santé, Contrats Locaux de Santé) que pour l'attractivité du territoire à l'égard des professionnels de santé (par ex. démarche Triple A et CD09) et désormais par le recrutement direct de médecins à l'initiative de la Région Occitanie.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que le quart des décès et des pathologies chroniques dans le monde peut être attribué à des facteurs environnementaux et comportementaux. Ils peuvent être mis en cause dans de nombreuses pathologies : cancers, pathologies respiratoires, allergies, asthmes, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc. Le capital santé de chaque être humain repose sur la santé physique, la santé mentale et la santé sociale. Aussi un enjeu des politiques publiques de la santé est de « Garantir un environnement favorable à toutes les santé ». Au travers des approches « Une santé », elles invitent à mettre en interrelations les questions traitant de la santé humaine, de la santé animale et de la santé environnementale. Le PNSE (Plan National Santé Environnement) en est le cadre national, décliné régionalement en PRSE Occitanie.

A l'écoute des problématiques de santé environnementale émergentes et encouragé par l'appel à projet 2018 de l'ARS et de la DREAL Occitanie, le SMPNR porte depuis 2019 un programme d'actions intitulé « Mon parc naturel, ma santé ». Il s'est attaché dans un premier temps à informer, sensibiliser et rendre acteurs du sujet différents publics : le grand public, les collectivités et les partenaires techniques et professionnels. Au terme de cette première séquence, à caractère exploratoire mais néanmoins très opérationnelle, le PNR confirme et consolide son souhait d'inscrire dans la durée son engagement sur la santé, en particulier la santé environnementale.

L'ambition de la Charte est d'inscrire la notion de « capital santé » comme étant l'un des enjeux de base du projet de territoire.

OBJECTIFS

Faire reconnaître la santé comme une valeur et une ressource majeure

Conforter le capital santé des habitants

Développer l'offre de services de santé, pour tous les publics et tous les âges de la vie

Déployer des approches « Une santé » combinant préoccupations de santé humaine, de santé animale et de santé environnementale

Porter un programme territorial de santé environnementale

Renforcer l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises au moyen de l'argument « Santé »

EXEMPLES D'ACTIONS

Eriger la santé comme une préoccupation majeure et l'insérer comme enjeu pris en compte dans toutes les réflexions et décisions publiques : politiques, projets, planification, aménagements, logement, éducation, entreprise, environnement, transport...)

Mettre en œuvre une stratégie santé avec les communes et les intercommunalités, en prenant appui sur les CLS lorsqu'ils existent

Appliquer la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) aux questions de santé

Dans le cadre des CLS, structurer et coordonner les démarches de prévention, d'éducation et de promotion de la santé

Favoriser les pratiques sportives, culturelles, sociales et la mobilité active en agissant sur tous les leviers possibles : équipements et infrastructures (dont voies vertes), soutien aux clubs sportifs et aux associations culturelles, lieux de rencontres, événements

Prendre appui et préserver les atouts d'un territoire de montagne : qualité de l'air, ambiance sonore, qualité des paysages, luminosité...

Lutter contre les comportements addictifs, l'isolement, le repli sur soi...

Introduire une culture partagée du risque, en particulier climatique et/ou liée à l'environnement

Etoffer le réseau d'infrastructures et d'opérateurs de la santé et garantir leur accessibilité pour tous les publics

Accompagner les élus dans la recherche de solutions pour lutter contre la désertification médicale (exercices regroupés, Maison de Santé Pluridisciplinaire...),

Valoriser la présence de deux stations thermales de plein exercice (Aulus-les-Bains et Ornodac-Ussat-les-Bains)

Apporter un appui aux porteurs de projets en matière de santé (ancrage territorial, connexion et complémentarité avec les acteurs)

Accompagner le développement de la télémédecine

Poursuivre les efforts de maîtrise de la santé animale (domestique et sauvage) et veiller au bien-être animal (animaux de compagnie, animaux d'élevage...)

Participer à la reconnexion de l'être humain à la nature et favoriser la prise de conscience de l'influence de la nature sur la santé et le bien-être et réciproquement.

Lutter contre toutes les formes de pollutions d'origine anthropique : chimique, biologique, sonore, nocturne, visuelle...

Objectiver et améliorer la qualité de l'air par des mesures adaptées en particulier dans les fonds de vallée

Bâtir une stratégie argumentée de notoriété et d'image autour de la santé et de la qualité de vie dans les Pyrénées Ariégeoises

Maintenir et affirmer le positionnement de territoire « non OGM » en continuité de la Charte 2009-2025 et en application du Code de l'Environnement.

Lien avec les paysages : Les paysages constituent les cadres sensibles de l'existence humaine, individuelle et collective, et leur qualité joue un rôle déterminant dans la santé humaine, tant physique, psychique et sociale des enfants et des adultes. Il est ainsi primordial d'intégrer les préoccupations liées à la santé environnementale non seulement dans les stratégies d'aménagement du territoire (gestion de l'espace) mais aussi dans les projets d'aménagement du cadre de vie par le biais notamment du paysage. Sur les territoires de montagne comme celui du PNR, ce lien entre environnement naturel et lieu de soins et de bien-être n'est pas nouveau : dès le XIXème siècle, il se développe avec le thermalisme, notamment. OQP : 8, 21, 22, 29

Lien avec le changement climatique : Le climat et ses évolutions influencent directement l'état de santé, dans leurs différentes traductions : périodes de froid ou canicules, événements extrêmes, risques naturels, impact sur les ressources, conflits potentiels...

Lien avec la santé environnementale : sans objet

Lien avec les patrimoines : La diversité et la qualité des patrimoines contribue à la qualité du cadre de vie et ainsi au bien-être

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés à la santé : ARS, CPAM, MSA, collectivités, hôpitaux et maisons de santé, ordres et syndicats professionnels, stations thermales, structures associatives et professionnelles...

INDICATEURS

Indicateur	Valeur TO	Périodicité	Valeur cible (T+15)	Source	Type d'évaluation
					Territoire
					Mise en œuvre de la Charte

REFERENCES AU PLAN DE PARC

id	Ambition	Orientation	Mesure	Item
17	1	1.3	1.3.2	Stations thermales génératrices de bonne santé à valoriser

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège :

Accompagnateur :

Met à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par les communes et intercommunalités, dans ses domaines de missions

Opérateur :

Favorise et soutient les actions qui contribuent à améliorer la connaissance des enjeux du PNR

Assembleur :

Facilitateur :

Défricheur :

Animateur :

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Partenaire :

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Inscrire les problématiques sanitaires et sociales dans leurs politiques.

Participer à construire et faire connaître les actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé.

Aider au maintien du maillage territorial de services (santé, sports, culture et éducation) et d'équipements.

Etudier la mutualisation et la complémentarité des services et des équipements entre territoires voisins.

Mettre en place une « feuille de route en santé environnementale » avec l'aide du SMPNR et des autres acteurs mobilisables.

Participer à l'expérimentation et au développement d'activités et de services innovants.

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière d'action sanitaire et sociale et grâce à ses services de proximité accessibles à tous :

Articuler les missions d'information, de prévention, de dépistage et d'orientation pour les futurs parents, la petite enfance et la famille ainsi que les accueils et les accompagnements personnalisés des publics en difficulté en lien avec les actions développées par les divers partenaires

Accompagner les projets d'équipements favorisant l'amélioration de l'offre de services de proximité en lien avec la santé (sport, culture, social...)

Accompagner les projets d'équipements et les usages numériques (télémédecine)

Accompagner l'intégration des nouveaux professionnels de santé

Accompagner tout autre projet structurant relevant de ses compétences (social, médico-social notamment).

Mobiliser son ingénierie en matière d'action sanitaire et sociale pour coconstruire des projets adaptés aux enjeux

Participer à la construction de projets expérimentaux autour de santé et environnement.

Accompagner les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de politiques alliant santé et environnement.

Mobiliser ses dispositifs en faveur des projets mis en place.

La Région Occitanie s'engage à :

Dans le cadre du Pacte Vert régional et de sa politique en matière de santé :

Soutenir les actions innovantes

Soutenir la mise en place de nouvelles organisations en soin primaire

Soutenir le développement de la télémédecine

Participer au développement d'une approche globale et décloisonnée des problématiques sanitaires et sociales

Apporter un appui à l'ancrage territorial des enjeux de santé environnementale

Identifier le SMPNR comme bénéficiaire des dispositifs régionaux existants ou à venir et qui sont dans ses domaines de compétence

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Décliner dans les Pyrénées Ariégeoises les priorités du Plan Régional de Santé (PRS) au travers de ses programmes transversaux concernant : la prise en charge des personnes âgées et en perte d'autonomie, les maladies chroniques et la santé mentale, l'accès à la prévention et aux soins en faveur des personnes les plus démunies

Soutenir l'organisation de l'offre de santé en milieu rural

Soutenir la formation de nouveaux professionnels de santé en quantité et en qualité et faire évoluer l'offre de formation en fonction de l'évolution des situations et du contexte

Soutenir les projets expérimentaux et innovants comme, par exemple, en matière de télémédecine

Mettre à disposition des services d'appui en matière d'observation, de conduite de projet et de formation et mobiliser l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour participer à la recherche d'actions santé adaptées aux problématiques des Pyrénées Ariégeoises

Impliquer les associations sportives et d'éducation populaires pour offrir aux populations locales des pratiques sportives et de pleine nature dans une optique d'amélioration du capital santé

Adapter l'offre de formation initiale

Former et qualifier des cadres sportifs à l'animation des activités sport-santé-bien-être

DOCUMENT DE TRAVAIL

Mesure 1.3.2 - Préserver et valoriser les patrimoines

Mesure transverse

CONTEXTE

Le patrimoine est un ensemble existant, souvent en grande partie ou en totalité hérité du passé, constitué de biens matériels (culturels ou naturels) et de biens immatériels (traditions et pratiques culturelles), propriété privée ou bien commun, que la société veut conserver, vendre, échanger, valoriser ou maintenir pour les générations futures.

Le patrimoine est une construction sociale. « Le patrimoine n'existe pas a priori », c'est l'action de groupes localisés qui construisent la patrimonialisation de certaines ressources exclusives. Le patrimoine ne prend de sens pour la société que s'il est reconnu et approprié. Un patrimoine est donc un système complexe de valeurs (culturelles, sociales, productives, environnementales, urbanistiques, artistiques) qui implique la reconnaissance collective d'un bien commun socialement partagé.

On distingue plusieurs catégories de patrimoines et plusieurs niveaux de connaissances dans les Pyrénées ariégeoises :

	Identifié et reconnu	Moins identifié et peu reconnu
Patrimoine culturel matériel : bâti et objets	<ul style="list-style-type: none"> * Une partie du patrimoine archéologique et historique : habitats préhistoriques, monuments et patrimoine bâti des périodes antique et médiévale, châteaux, églises, traces du système agro-sylvo-pastoral, petit patrimoine bâti du XIXème. 	<ul style="list-style-type: none"> * Patrimoine industriel : les forges, les sites industriels papetiers du Couserans, les carrières. Deux exceptions : l'usine d'aluminium d'Auzat et les filatures de Niaux. * Patrimoine minier (à part les mines de zinc de Bulard, de fer du Rancié et de plomb et zinc de Sentein) * Patrimoine pastoral : le territoire est jalonné d'éléments de patrimoine bâti lié au pastoralisme contribuant fortement à son identité et son originalité (granges, orris, terrasses, murets...etc.) Patrimoine vernaculaire qui rassemble des richesses patrimoniales témoignant des usages et pratiques traditionnels.
Patrimoine culturel immatériel : savoirs faire, pratiques et usages	<ul style="list-style-type: none"> * Langue occitane et gasconne : mémoire partagée de la langue, inventaire toponymique * Mémoire des gestes et pratiques : <ul style="list-style-type: none"> - du XIXème siècle sur les activités agricoles, pastorales, artisanales, et scolaires : musées, reconstitutions, fêtes. - de l'époque médiévale : vêtements, danses, villages, fêtes. * Mémoire de la deuxième guerre mondiale : réfugiés espagnols, résistants et passeurs (chemins de la liberté), déportation. 	<ul style="list-style-type: none"> * Usages et pratiques industrielles : métallurgie, papeterie, hydroélectricité * Folklore, contes et légendes
Patrimoine naturel ou perçu comme tel	<ul style="list-style-type: none"> * Espèces endémiques, menacées, protégées, et/ou disparues puis réintroduites, considérées comme emblématiques * Paysages de montagne "patrimonialisés" au début du XXème siècle. * Savoirs sur les plantes et les champignons, hérités ou "retrouvés". 	<ul style="list-style-type: none"> * Ecosystèmes, paysages et biodiversité « ordinaire » (paysages comme la zone des pâtures de demi-saison, disparition de paysages, espèces oubliées ou non perçues), * Patrimoine bio-culturel : Eau (canaux irrigation en estive, abreuvoirs), et aussi forêt (et sol). * Sous-sol (géologie), minéralogie et géologie

OBJECTIFS

Développer une approche transversale des patrimoines, pour inventer un patrimoine « ressource », avec une approche par thèmes : **l'eau, le paysage, la forêt et les sols.**

Favoriser trois approches du patrimoine, culturelle, productive et créatrice

- Approche culturelle : favoriser le processus de patrimonialisation
- Approche productive : faire connaître et favoriser l'attractivité des Pyrénées ariégeoises et développer un tourisme inscrit dans la transition
- Approche créative : imaginer le développement territorial en utilisant les leçons héritées du patrimoine et les volontés de transition (réutiliser le passé pour innover demain)

Choisir des spécificités qui ont du sens pour le PNR et définir les patrimoines à mettre en valeur

Assurer des infrastructures pérennes et robustes : la mise en valeur d'un patrimoine matériel, sans mesures d'accompagnement fortes, peut signifier sa mise en danger.

EXEMPLES D'ACTIONS

Pratiquer des activités d'inventaires partagées, ou des promenades patrimoniales.

Utiliser l'expertise des associations locales et des chercheurs pour proposer des visites, des ateliers, des conférences : reconnaître et apprendre de l'existant.

Prévoir une signalétique simple et efficace, discrète et appropriée par les habitants.

Organiser des visites en lien avec les acteurs économiques : tisser des liens entre les initiatives et promouvoir une mise en réseau dynamique.

Penser le réseau des maisons du Parc avec un regard « patrimonial » global et cohérent.

Mettre davantage en valeur le patrimoine, « oublié » ou pas, constitutif de la richesse passée du territoire et susceptible de « faire ressource » pour demain (par exemple, le patrimoine industriel et minier)

Valoriser les approches innovantes et créatives utilisant les éléments patrimoniaux, en identifiant et en accompagnant des porteurs de projets.

Inscrire les éléments du patrimoine bâti non protégé dans les documents d'urbanisme. (Exemple : fermes patrimoniales, granges-étables, maison bloc-à-terre, petit patrimoine rural...).

Organiser des chantiers participatifs pour réhabiliter les patrimoines ruraux : murets en pierre sèche, lavoirs, mares...etc.

Poursuivre les efforts en matière de restauration et de valorisation des patrimoines (naturels, bâtis et paysagers) contribuant au caractère local : patrimoine vernaculaire (rural, lié à l'eau, ...), etc.

Animer l'extension du fonds « petits patrimoine ».

Inciter à la découverte des patrimoines (naturels, bâtis et paysagers) depuis les sites et itinéraires touristiques (axes de découverte) : revitaliser les liens entre les patrimoines, veiller à l'exemplarité des aménagements.

Lien avec les paysages : Les patrimoines paysagers sont riches et singuliers sur le territoire du PNR. Édifices patrimoniaux sont des composantes majeures et des marqueurs des paysages OQP 1, 2, 3, 5, 8, 15, 17, 20, 21, 31

Lien avec le changement climatique : les évolutions climatiques et leurs conséquences, en particulier par des événements extrêmes (tempêtes, inondations, pluies diluviennes...) ne sont pas sans effet sur le patrimoine, en particulier bâti, qu'elles contribuent à dégrader voire à détruire

Lien avec la santé environnementale : La diversité et la qualité des patrimoines contribue à la qualité du cadre de vie et ainsi au bien-être

Lien avec les patrimoines : Sans objet

PARTENAIRES

Tous les partenaires publics et privés, dont ceux spécialisés ou particulièrement dédiés au patrimoine : CAUE, URCAUE, entrepreneurs, organismes professionnels, architectes et maîtres d'œuvre, organismes de formation, associations, Fondation du Patrimoine, Archives Départementales, organismes de recherche et universités, Maisons du PNR, sites muséographiques et patrimoniaux...

INDICATEURS

Indicateurs de territoire

Evolution du nombre de touristes (sur tout le territoire ou sur certains lieux précis, déjà connus ou à mettre en valeur).

Evolution des fonds investis dans la valorisation du patrimoine (lequel ?)

Indicateurs d'évaluation de mise en œuvre de la charte

Evolution du nombre d'actions accompagnées par le SMPNR de mise en valeur des savoir-faire traditionnels
Réalisation d'un inventaire sur les sites patrimoniaux du PNRPA et les démarches à y engager.

REFERENCES AU PLAN DE PARC

RÔLES DU SYNDICAT MIXTE

Stratège :

Accompagnateur :

Met à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par les communes et intercommunalités, dans ses domaines de missions

Accompagne les porteurs de projets (publics et privés) pour la restauration du petit patrimoine bâti notamment les ouvrages en pierre sèche et favoriser l'émergence de réalisations qualitatives.

Appuie l'association des Amis du PNR dans ses actions de restauration et de valorisation du patrimoine

Opérateur :

Capitalise la connaissance sur les patrimoines des Pyrénées Ariégeoises et la rendre accessible par des outils de communication adaptés.

Met en œuvre et valoriser des outils d'inventaire participatif

Assembleur :

Anime et coordonne un réseau des acteurs locaux : associations, scientifiques, chercheurs...etc. pour améliorer la connaissance, susciter l'émergence et le développement des projets en faveur des patrimoines.

Facilitateur :

Défricheur :

Animateur :

Chef d'orchestre ou chef de file :

Médiateur :

Partenaire :

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Les Communes et les Intercommunalités s'engagent à :

Préserver et valoriser le patrimoine bâti communal ou communautaire

Proposer des édifices, ensembles urbains, patrimoine mobilier ou des sites pour des mesures de protection (par exemple classements) ou pour l'intervention de la Fondation du Patrimoine

Définir une stratégie de valorisation du patrimoine à l'échelle communautaire

Prendre en compte les patrimoines bâtis et naturels dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement

Participer au financement des actions et aménagements de valorisation du patrimoine bâti

Contribuer à l'émergence de projets culturels innovants valorisant les patrimoines

Le Département de l'Ariège s'engage à :

Poursuivre et valoriser les efforts de préservation et de valorisation du patrimoine départemental (ex. château de Foix, cathédrale de St Lizier...)

Appuyer les projets de conservation et de valorisation du patrimoine

Mettre en œuvre des financements pour la mise en place de projets de préservation et de valorisation des patrimoines

La Région Occitanie s'engage à :

Appuyer les projets de conservation et de valorisation du patrimoine

Mettre en œuvre des financements pour la mise en place de projets de préservation et de valorisation des patrimoines

L'Etat et ses Etablissements Publics s'engagent à :

Appuyer les projets de conservation et de valorisation du patrimoine

Mettre en œuvre des financements pour la mise en place de projets de préservation et de valorisation des patrimoines